

## **Marie-Madeleine ACQUAIRE** **une artiste franco-créole à Saint-Domingue** **dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle**

*Bernard Camier* (AIHP, Université des Antilles) – février 2020

Connu depuis les travaux de Jean Fouchard au début des années 1950 <sup>1</sup> le couple Acquaire est un des piliers des spectacles de Saint-Domingue. Les Acquaire sont maintes fois cités dans les annonces de spectacles ou de concert à Port-au-Prince dans la décennie 1780. François Acquaire a de plus obtenu le privilège du spectacle en 1786 <sup>2</sup> et donc, à ce titre, dirigé le théâtre pendant trois ans avant de l'abandonner sans prévenir<sup>3</sup>.

Un commentaire ajouté à l'édition moderne de la *Description* de Moreau de Saint-Méry (édition de 2004 reprenant celle de 1958 avec addition d'une nouvelle préface) indique que François Acquaire « aurait été » le mari d'une autre actrice, la demoiselle Babet <sup>4</sup>. Ce mariage n'est pas confirmé par les sources (les registres paroissiaux). En revanche ces mêmes sources indiquent bien un mariage, en 1779, mais avec une autre artiste de Saint-Domingue déjà bien connue, Marie-Magdeleine Dézy<sup>5</sup>. Ces données font de Marie-Magdeleine Acquaire née Dézy une des artistes ayant séjourné le plus longtemps dans la colonie car elle est mentionnée pendant presque 14 ans, entre 1772 et 1786, à Léogane tout d'abord puis au Le Cap et enfin Port-au-Prince. Pour mémoire les deux chanteuses Minette (au Port-au-Prince) et Mme Marsan (au Cap) sont mentionnées respectivement 9 et 8 ans seulement <sup>6</sup>.

Née à Paris aux alentours de 1750 elle semble être issue d'un milieu aisé. En effet ans l'acte de mariage de 1779 son père (décédé) est indiqué comme « bourgeois de Paris », et sa mère veuve a épousé en secondes noces un architecte. Dans le répertoire des familles parisiennes <sup>7</sup> on ne trouve pas trace d'un Dézy qui puisse correspondre au père de l'artiste. En revanche on trouve plusieurs membres de sa famille maternelle (les Notrelle) qui ont tous manifestement des situations de bourgeois. On retrouve la demoiselle Dézy comme chanteuse à Nantes au début des

---

<sup>1</sup> Fouchard, Jean, *Le théâtre à Saint-Domingue*, Deschamps, Port-au-Prince, 1988 (1<sup>ère</sup> éd. 1953).

<sup>2</sup> ANOM, COL, F3/278 (Code de Saint-Domingue).

<sup>3</sup> Fouchard, Jean, *ibid.*, p. 110 « Le directeur de la Comédie a fait banqueroute et a disparu le 1 février [1789] de sorte que nous sommes restés sans spectacle et point d'apparence qu'il y en ait cette année ». (papiers Beckerich)

<sup>4</sup> Moreau de Saint-Méry, Médéric, Louis-Élie, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle de Saint –Domingue*, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 2004 (1<sup>ère</sup> éd. 1797), p. 1443.

<sup>5</sup> ANOM, DPPC, Registres paroissiaux de Port-au-Prince, 1779, 26 juillet 1779.

<sup>6</sup> Voir la base de données établie par Julia Prest <https://www.theatreinsaintdomingue.org>

<sup>7</sup> <https://www.famillesparisiennes.org> consultation le 01/01/2020.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

années 1770<sup>8</sup>. Ses débuts en 1772 à Léogane indiquent qu'elle n'est sans doute pas restée très longtemps en France.

Elle est mentionnée ensuite de façon régulière dans les annonces de spectacles, à 45 reprises entre 1772 et 1786. Il n'est pas possible de faire ici une étude détaillée de ses choix artistiques et je me bornerai à faire quelques remarques générales. La première porte sur son statut au sein des troupes d'artistes. Elle bénéficie à partir du début de l'année 1774 (soit donc dans la saison 1773-74 qui s'arrête à Pâques) d'une représentation au bénéfice, ce qui signifie qu'elle a donc un contrat en bonne et due forme. Elle aura quasiment tout au long de sa carrière ce type de bénéfice sauf dans les saisons 1777-78 et 1778-79 au Cap, et 1779-80 et 1780-81. Cette interruption peut sans doute s'expliquer par son changement d'entreprise de spectacle et correspondre pour les saisons 1777-79 à une fin de contrat suivi d'un début « à l'essai » (au Port-au-Prince), en 1779-81. Le deuxième élément intéressant est son lien avec la culture créole. On note en effet que, au cours de la saison 1780-81, elle joue à deux reprises le rôle de Thérèse dans *Jeannot et Thérèse* de Clément. Entièrement en créole cet opéra-comique est souvent présent dans les spectacles de Saint-Domingue et il est clair qu'un rôle dans cette œuvre ne pouvait être attribué qu'à une créolophone. C'est d'ailleurs le sens d'une des annonces concernant *Julien et Susette*, un autre ouvrage en créole de Clément, avec Mme Faurès dans le rôle de Susette « vu la facilité qu'elle a dans le langage créole »<sup>9</sup>. Enfin, comme cela a déjà été relevé par Jean Fouchard, elle a d'autre part formée la célèbre Minette, qui la remerciera publiquement dans l'annonce de l'un de ses spectacles<sup>10</sup>.

Sa carrière au Cap semble avoir été couronnée de succès si l'on en juge par le compliment qu'elle prononce sur la scène du Cap en 1777 à la veille d'une représentation au bénéfice. Ce compliment<sup>11</sup> a été écrit par Clément et c'est, dans les documents qu'il a laissés, l'un des quelques compliments écrits pour un confrère

« pour la dlle Dézi, chanteuse d'opéra  
prononcé par elle-même, la veille de son bénéfice. 1777.

il est, messieurs, si flatteur de vous plaire,  
qu'aveuglée par quelques succès,  
on ne se lasse point de faire des essais,  
sans trop s'apercevoir qu'on devient téméraire.  
C'est de moi dont je parle-là.  
Oui, je dois l'avouer, par son zèle enhardie,  
La faible actrice d'opéra,  
Ose encore devant vous jouer la comédie [...] <sup>12</sup>»

---

<sup>8</sup> Fuchs, Max, *Lexique des troupes de comédiens*, Paris, Dalloz, 1944, p. 59 « Dlle Dézi Chanteuse-Nantes. 1771 (bib. Opéra, *Horiphène ou les deux bergers*) ».

<sup>9</sup> *Affiches Américaines* (AA), Le Cap, 9 février 1788

<sup>10</sup> AA, Port-au-Prince, 3 mai 1787.

<sup>11</sup> ANOM, COL., F3 160.

<sup>12</sup> Note dans l'original « Elle avait joué l'amoureuse des amans généreux et Rosine du Barbier de Séville » On notera que comme souvent ces deux pièces sont absentes du répertoire que l'on peut faire d'après les annonces de spectacles. Cette remarque incite à la prudence quant à l'utilisation de cette source.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Au Port-au-Prince on n'a aucun écho de ses prestations, dans les textes connus.

En mars 1777, elle indique dans les *Affiches Américaines* son départ pour la France <sup>13</sup>. Comme son annonce de départ l'indique elle semble jouir à cette date d'une certaine aisance, car elle vend deux esclaves (et même trois si l'on ajoute que l'un de ses esclaves a un enfant de cinq ans). Est-elle réellement retournée puis revenue, c'est une possibilité tout à fait envisageable déjà vue pour d'autres artistes. Cela ne ferait que confirmer l'existence d'un véritable circuit atlantique des artistes. Cependant ce déplacement a dû être très court car elle est mentionnée dans les registres paroissiaux du Cap, en octobre 1777, comme marraine de l'enfant d'une certaine Françoise Villain <sup>14</sup>. Elle reprend sa place au théâtre du Cap et se trouve de nouveau indiquée dans les annonces de la presse en janvier 1778 <sup>15</sup>.

Elle fera ensuite carrière de façon régulière, au Port-au-Prince, jusqu'à la veille de la révolution et annonce son départ pour la France en juin 1787 <sup>16</sup>. Conséquence possible des difficultés financières de son directeur de mari elle n'était plus mentionnée dans les annonces depuis plus d'un an (février 1786 <sup>17</sup>). Non ignorons tout, pour l'instant, de son lieu de destination et de sa vie en France. Trois ans plus tard, comme indiqué plus haut, François Acquaire, son mari, part sans prévenir et sans laisser de trace en début 1789.

### Annexe

#### Acte de mariage de Jacques François Acquaire et de Marie-Magdeleine Dezy (ANOM, COL., Registres paroissiaux de Port-au-Prince, 1779, folio 29)

L'an mille sept cent soixante dix neuf et le vingt six juillet après une publication de ban faite dimanche d' au prône de la messe paroissiale de cette église, les parties ayant obtenu des deux autres du R.P. Rochet vice préfet apostolique en datte du vingt et un du présent mois, sans qu'il se soit trouvé aucune opposition ni empêchement civil ou canonique, nous avons conjoint en légitime mariage selon les loix du Royaume et les formes prescrites par le St Concile de Trente le S<sup>r</sup> Jacques françois Acquaire habitant, domicilié et natif de cette ville et paroisse du Port au Prince, fils légitime de feu S<sup>r</sup> françois Acquaire vivant habitant de cette ville et de Dlle marie Castagny son épouse actuellement habitante au quartier de Jérémie ses père et mère, majeur d'âge stipulant pour lui et en son nom et du consentement exprès de la d<sup>te</sup> D<sup>e</sup> sa mère d'une part ; et D<sup>lle</sup> Marie Magdeleine Dezy aussi habitante et domiciliée en cette ville et paroisse, native de Paris paroisse S<sup>t</sup> Eustache, fille légitime de feu S<sup>r</sup> Dezy Bourgeois la d<sup>te</sup> ville de Paris, et de Dlle Marie Magdeleine Notrelle épouse en seconde noce du Sr Bernie architecte a Paris ses père et mère la

---

<sup>13</sup> *Affiches Américaines*, Le Cap, 15 mars 1777.

<sup>14</sup> ANOM, DPPC, Registres paroissiaux du Cap, 1777 (vue 72). Son prénom est d'ailleurs indiqué comme « Pierrette-Magdeleine » mais sa signature au bas de l'acte permet de dire qu'il s'agit bien de la même personne que Marie-Magdeleine. J'ai retenu pour prénom celui de son acte de mariage.

<sup>15</sup> AA, Le Cap, 3 janvier 1778.

<sup>16</sup> AA, Port-au-Prince, 28 juin 1787.

<sup>17</sup> Voir <https://www.theatreinsaintdomingue.org>.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

d<sup>te</sup> D<sup>lle</sup> majeure d'âge, stipulante pour elle en son nom et de son consentement d'autre part Et leur avons donné la Bénédiction nuptiale en présence des S<sup>rs</sup> Jean abraham hugon, Charles Seraphin Nicolas Depoix Neg<sup>ts</sup>, nicolas le Clerc et victor de S<sup>t</sup> Martin residents en cette ville, temoins requis qui ont signé avec l'époux l'épouse et nous.

(Signatures) Dezy, Acquaïre, Hugon, Depoix, Leclerc, St Martin, Dusarend (?), Tardif de la Borderie curé.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)